



Affaire suivie par Stéphanie Hayashi
shayashi@mairie-coueron.fr



LETTRE DE MISSION

Saisine 3 : Inventaire des arbres remarquables du territoire et valorisation du patrimoine arboré de la commune.

1) Introduction

La Ville possède un patrimoine vert et naturel singulier qu'elle entend, conserver et valoriser afin de préserver le cadre et la qualité de vie des habitants tout en répondant aux enjeux de protection de la biodiversité.

Pour cela, la Ville en partenariat avec Nantes Métropole agit à différents niveaux :

- Mieux connaître : la Ville travaille à mieux connaître son patrimoine naturel. L'atlas de la biodiversité communale éditée en 2024 en est un exemple.
- Mieux entretenir : la Ville s'est dotée en 2025 d'un plan de gestion différenciée de ses espaces verts qui consiste à adapter la gestion des espaces verts en fonction de leur utilisation et de leurs caractéristiques. Il vise à favoriser la biodiversité tout en répondant aux besoins des citoyens.
- Mieux préserver : la ville dispose aujourd'hui d'outils réglementaires identifiés au PLUm permettant d'assurer une protection du patrimoine arboré sur le territoire. La mise en place de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et Environnemental (AFAFE) et l'élaboration d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) doivent permettre de renforcer cette protection en milieu naturel et rural.

Nantes Métropole s'est engagée en 2024 dans une charte métropolitaine des arbres. L'objectif de cette charte est de pérenniser la canopée, augmenter le nombre d'arbres et mettre en avant leur valeur écologique au travers de 24 engagements.

La ville de Couëron désire s'associer à cette démarche en la déclinant à l'échelle de son territoire et programme, comme première action emblématique, la réalisation, avec la contribution des citoyens, d'un recensement des arbres remarquables d'intérêt communal.

Cet inventaire est destiné à la fois à révéler le patrimoine arboré, le valoriser et le préserver. La Ville s'appuiera sur la méthodologie et l'accompagnement de Nantes Métropole déployé dans ce cadre. En effet, l'un des engagements de la Charte métropolitaine des arbres vise à coordonner et encourager le recensement des arbres remarquables à l'échelle du territoire métropolitain.

Suite à la phase de recensement des arbres remarquables par les citoyens et acteurs du territoire (services de la Ville, de la Métropole, ...), une caractérisation des différents arbres proposés sera réalisée avec, au besoin, l'appui d'une expertise externe pour en objectiver l'analyse.

Un comité de sélection désignera enfin les arbres remarquables à l'échelle communale. Nantes Métropole se saisira ensuite de cet inventaire pour désigner les arbres remarquables à l'échelle métropolitaine, voir départementale ou nationale.

C'est dans le cadre de cet inventaire des arbres remarquables que la ville souhaite saisir le CCTE.

Définition d'un arbre remarquable :

Par nature, il n'y a pas de définition de ce qu'est un arbre remarquable. Il s'agit d'une approche essentiellement subjective qui vise à traduire par le biais d'une mise en exergue les arbres pour lesquels on ressent collectivement un attachement ou une admiration.

Les arbres peuvent être considérés comme remarquables selon une ou plusieurs valeurs : valeur écologique, valeur historique, valeur paysagère, valeur mémorielle, valeur d'usage, valeur de représentativité, valeur d'exception ou de rareté...

2) Objectif de la saisine

Les contributions du CCTE devront permettre de répondre aux questions suivantes :

ARBRES REMARQUABLES :

- Comment valoriser les arbres remarquables identifiés lors du recensement ? Que faire de la liste des arbres proposés mais non retenus comme remarquables ?
- Comment sensibiliser la population à l'importance de la conservation des arbres : quel discours employer ? Quels outils utiliser ?
- Comment protéger les arbres remarquables ? L'outil réglementaire apparaît-il adapté ? D'autres outils seraient-ils pertinents ?

NATURE EN VILLE :

- Quelle place réserver au végétal et à la Nature en Ville ? Quelle « Nature » y est attendue ? Quels rôles joue-t-elle en milieu urbain ?
- Comment faire coexister les enjeux de préservation de la biodiversité et la nécessité de poursuivre le développement et le renouvellement urbain ?

3) Modalités de participation

Les membres du CCTE seront invité à contribuer en 2 temps avec des modalités de participation différentes.

1. Réflexion sur les deux thématiques de la saisine :
Enjeux de valorisation de l'inventaire réalisé (valorisation culturelle, préservation réglementaire, aménagements ...) et rôles et spécificités de la nature en milieu urbain. Accompagné par le Comité 21, le CCTE rédigera un avis citoyen permettant de répondre aux questions de la saisine.

2. Participation au comité de sélection des arbres remarquables communaux :
Il est proposé au CCTE de désigner 2 membres pour participer au comité de sélection qui déterminera la liste des arbres remarquables à l'échelle communale.

4) Modalités de travail

L'élaboration de l'avis citoyen du CCTE se déroulera d'avril à décembre 2025, la participation au comité de sélection est, quant à elle, programmée en 2026.

Le rythme de réunions prévu, pilotées par le service Transition écologique et dialogues citoyens (TEDC) de la Ville en partenariat avec le Comité 21 sera d'une réunion maximum par mois excepté juillet et août. Des sorties terrains pourront s'ajouter entre mai et juin

Les modalités de travail seront partagées avec les membres du CCTE avant d'être validées, mais sont d'ores et déjà envisagées comme suit :

- Une ou plusieurs visites de terrains (parcours vélo, déambulation, ...),
- Une ou plusieurs interventions d'expert, des services de la ville ou métropolitains pour présenter les outils de valorisation et de protection à disposition,
- Des éclairages d'expériences réalisées sur d'autres territoire.

Le planning sera validé avec les membres du CCTE lors de la première réunion de présentation de la saisine.

Le programme prévisionnel proposé est le suivant :

- Avril : présentation de la saisine et introduction aux enjeux de valorisation de l'inventaire et protection des arbres remarquables
- Mai : sortie terrain visant une acculturation au sujet de l'identification des arbres remarquables et de la nature en Ville
- Juin : Atelier 1 - engagement des réflexions sur la valorisation des arbres remarquables et la nature en Ville
- Septembre : Atelier 2 - approfondissement des questions de la saisine
- Octobre : Atelier 3 - synthèse des travaux
- Novembre : rédaction de l'avis citoyen et préparation de la soutenance
- Décembre : présentation de l'avis citoyen du CCTE en assemblée des élus

5) Présentation des travaux du CCTE

L'avis citoyen sur la valorisation et la préservation des arbres et notamment des arbres remarquables sera présenté en assemblée des élus en décembre 2025 conformément au règlement de l'instance.

6) Engagement de la Ville suite à l'avis citoyen

À la suite de la présentation de l'avis citoyen du CCTE aux membres de l'équipe municipale, les services de la Ville instruiront les propositions du CCTE présentées dans l'avis citoyen afin de permettre au conseil municipal de rendre une réponse argumentée en 2026.

Les membres du CCTE seront tenus informés de la mise en œuvre des engagements qui auront été pris suite à l'instruction de leur avis. Les modalités leur seront présentées lors de la présentation de la réponse de la Ville.

Carole Grelaud
Maire